



N/Réf. : 15C

- **Aux secrétaires des syndicats**
- **Aux secrétaires des unions locales**
- **Aux membres de la commission exécutive**
- **Au secrétaire de l'USR**
- **A l'animatrice collectif jeunes**

INFOS LUTTES N°4

JEUDI 8 OCTOBRE 2015

**Journée de grève intersyndicale et interprofessionnelle
Rassemblement 14 h 30 place Napoléon à La Roche sur Yon**

« Nous souhaitons une CGT combative, qui porte au plus haut niveau les luttes dans les entreprises sur les salaires, sur l'emploi. Nos journées d'action interprofessionnelles doivent être une vitrine de ce foisonnement de luttes. L'objectif est d'élever le rapport de forces et de valoriser les actions dans les entreprises »
Philippe Martinez (Secrétaire Général de la CGT – Journal l'Humanité – mercredi 23 septembre 2015)

- 1) Bilan de la journée d'action du 23 septembre 2015 sur les libertés syndicales. (Conférence de presse, déploiement devant l'entreprise Kolys, résultat des actions menées par la CGT et les salarié(e)s au sein de l'entreprise Trouillet).
- 2) CGT TFCM (Métallurgie – Fontenay-le Comte) : Salarié(e)s en grève avec la CGT
- 3) Résultat des actions menées par la CGT et les salarié(e)s au sein de l'entreprise Malines Thomas (agro-alimentaire)
- 4) Résultat des actions menées par la CGT et les salarié(e)s de la Poste
- 5) Déploiements.
- 6) Adhésions

1) Bilan de la journée d'action du 23 septembre 2015 sur les libertés syndicales

Conférence de presse de l'intersyndicale départementale CGT, FSU, FO, Solidaires

L'expression syndicale est un droit

Ils le constatent depuis des mois : la répression syndicale devient monnaie courante dans les entreprises vendéennes.



Les représentants syndicaux, hier, à la bourse du travail de La Roche-sur-Yon.

Leurs histoires sont édifiantes. Ils racontent le harcèlement, les mesures vexatoires, voire de séquestration dont ils sont victimes. Cela peut aller jusqu'au licenciement. Leur tort : être syndicalistes, élus du personnel. « **Je viens de recevoir une lettre pour un entretien préalable, raconte ce salarié chez un fabricant de meubles. On me parle directement de licenciement, mais il n'y a aucun motif.** »

Pour cet homme, employé depuis douze ans dans la même entreprise, les choses ont commencé à se gâter quand il a pris un mandat syndical. Trois années ponctuées de mises à pied, de surcharge de travail ou de brimades.

Son cas n'est pas isolé. Les syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires font le même constat : l'exercice du droit syndical est de plus en plus contesté par les patrons. « **Aujourd'hui, sur le territoire national, on recense une centaine de cas de criminalisation de l'action ou de l'expression syndicale, assure Nicolas Rouger, pour l'Intersyndicale. Pour nombre d'entreprises, il s'agit de faire peur pour faire taire.** » Et de mettre en cause le Médef de Vendée, « **qui ne peut se contenter de nous accuser publiquement, de façon unilatérale sous**

prétexte que cela serait contraire aux intérêts du dialogue social et ne faciliterait pas le débat interne au sein des entreprises. »

Une situation délétère dans laquelle les politiques gouvernementales ont leur part. Coup sur coup, la loi ANI, sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi, la loi Macron « **adoptée à coup de 49.3** » puis le rapport Combrexelle sur l'articulation entre la loi et la négociation collective dans l'élaboration du droit du travail ont imposé, toujours selon les syndicats, des reculs sociaux. « **L'ensemble de ces lois s'effectuant au détriment des salariés, de leurs droits et de la liberté d'expression et donc de l'exercice syndical.** »

« **La démocratie ne consiste pas à négocier sous la contrainte, où les salariés n'ont pas d'autre choix que d'accepter les propositions patronales au risque d'être licenciés** », revendiquent-ils.

Face à cette dérive constatée aussi dans les entreprises vendéennes, l'intersyndicale a décidé de se battre pour les salariés. Déjà une rencontre avec le représentant du Médef est prévue le mois prochain.

T. D.

▪ *Union Locale de Fontenay-le-Comte : Entreprise Kolys à Saint Hermine. 23 septembre 2015, reportage sur une mobilisation en Vendée*

Le 23 septembre 2015, la CGT (Confédération Générale du Travail) appelait l'ensemble des salariés du secteur privé et du secteur public à faire grève et à manifester contre la répression que le patronat organise contre les militants et les syndiqués au sein des entreprises.

L'Union Départementale CGT de Vendée avec son secrétaire général ainsi que l'Union Locale de Fontenay-le-Comte, l'Union des Syndicats de la Métallurgie et son secrétaire général, ont manifesté et diffusé le tract départemental devant l'entreprise KOLYS à Sainte Hermine.

Des militants des entreprises KOLYS, TROUILLET, SIMPSON STRONG TIE, BCV et SERTA étaient présent pour soutenir notre camarade Marc Arnoult en but à la répression patronale dans l'entreprise KOLYS. Voici un résumé des faits :

- *"Lors des dernières élections professionnelles, la direction ayant fait voter des salariés appartenant à d'autres sociétés du groupe, nos camarades CGT ont perdu leur mandat d'élu lors des élections des délégués du personnel. Malgré le fait que notre Union Locale aie esté en justice, le tribunal nous a condamné et a donné raison à la direction de KOLYS. Depuis, notre camarade Marc ARNOULT a été accusé, par la direction, d'harcèlement auprès du nouveau délégué qui n'a aucune étiquette syndicale et qui, comme par hasard est actuellement en arrêt maladie ! Quant à Marc ARNOULT, il a été convoqué à la gendarmerie et risque 3 ans de prison et 30000€ d'amende ! Marc vit actuellement un enfer ! Son employeur le traite de "voleur et de destructeur de matériel". Notre camarade a été victime d'un accident du travail que son employeur KOLYS s'est empressé de contester auprès de la Sécurité Sociale et de lui adresser un avertissement par courrier recommandé."*

Durant plus de 2 heures, drapeaux et banderoles déployés, nous avons scandé via notre sono :

- ❖ *Nous sommes présents ce 23 septembre devant l'entreprise KOLYS pour dénoncer la répression syndicale dont sont victimes nos militants et syndiqués CGT. Attaquer un militant, un syndiqué CGT, c'est attaquer toute la CGT. Nous nous défendrons !"*

Un employeur, sans doute gêné par notre sono, a prévenu la gendarmerie qui, venue sur place, a pu constater que nous ne troublions pas l'ordre public !

Sans aucun doute, nous reviendrons !



▪ Discriminations syndicales : Résultat des actions menées par la CGT et les salarié(e)s au sein de l'entreprise Trouillet (Métallurgie) à Fontenay-le-Comte.

Lors de nos dernières élections professionnelles, une cabale a été montée contre notre collègue CGT qui se présentait sur les listes collège cadre.

Ces derniers n'ont pas voté pour lui et au second tour ils ont plébiscité des candidats sans étiquette. Mais L'histoire ne s'arrête pas là. Un jour notre camarade dans un mouvement d'humeur jette une pièce métallique. Les collègues autour de lui n'en font pas plus de cas que ça, mais la direction en profite pour le sanctionner. Après l'entretien préalable, la sanction se transforme en licenciement. Notre camarade étant élu au CHSCT, le comité d'entreprise ainsi que l'inspecteur du travail doivent donner leurs avis. Lors de la réunion du comité d'entreprise, l'élu titulaire sans étiquette 2ème collège, vote pour le licenciement de notre camarade, attitude consternante de la part d'un élu du personnel, mais conforme à son attitude habituelle. Après la convocation de notre collègue et une enquête poussée, l'inspecteur envoie ses conclusions et une copie aux élus du personnel. Ce dernier évoque tant sur la forme que sur le fond 4 raisons qui motivent son refus de valider le licenciement de notre camarade. Les élus CGT, les syndiqués et les salariés des ateliers ont toujours été solidaires de notre camarade, ce qui lui a permis de tenir le coup moralement.

La direction face aux arguments de l'inspecteur du travail et au soutien des salariés bien visibles, **a renoncé à faire appel de cette décision. C'est une belle victoire.**

Notre camarade délégué syndical a lui aussi subi des pressions se caractérisant par des reproches incessants sur son travail. Il faut dire que dans le même temps, nous mettions à l'ordre du jour des réunions de CE, la nomination d'un expert comptable. Cela n'est sûrement pas un hasard. La direction prenant la décision d'annuler les réunions du Comité d'Entreprise tant que cette nomination serait à l'ordre du jour. Ce faisant, notre camarade Délégué Syndical a porté plainte devant le procureur de la république. Cette situation tendue a pesé lourd sur son moral, Il a malgré tout tenu bon.

L'inspecteur du travail a mis en demeure la direction de mettre en place la réunion de CE avec à l'ordre du jour la nomination d'un expert. La direction a fini par lâcher et depuis les pressions sur le délégué syndical se sont arrêtées. **Là encore le soutien quotidien des salariés à été important. Les actions menées par l'Union Départementale CGT de Vendée (l'interprofessionnelle) depuis le printemps dernier sur les discriminations syndicales ont-elles influées (témoignage remis au Préfet le 8 juin dernier) ? Sûrement. Belle victoire à nouveau.**

Nous avons encore bien des batailles à mener pour reconquérir tous nos acquis et gagner de nouvelles conquêtes, notamment celle sur les salaires et les conditions de travail.

2) CGT TFCM (Métallurgie – Fontenay-le Comte) :

Dès 9 h 00, ce mardi 29 septembre 2015, à l'appel de la CGT, les salarié(e)s de l'entreprise TFCM se sont, mis en grève. **Ils revendiquent 5 % d'augmentation générale des salaires. 95 salarié(e)s sur 146 ont répondu présents.** Indigné, le patron s'est présenté devant eux, les invitant à reprendre le travail, ce qu'ils ont refusé. Offensé il a demandé à la gendarmerie de se déplacer. La grève tout comme le droit de revendiquer n'étant pas un délit (même si nous savons tous que le patronat n'a qu'un objectif en tête, criminaliser l'action syndicale), la gendarmerie est repartie aussi vite qu'elle était venue. Lors de l'Assemblée Générale, sans prise en compte de leur revendication, les salarié(e)s ont d'ores et déjà voté la poursuite du mouvement.

3) Résultat des actions menées par la CGT et les salarié(e)s au sein de Malines Thomas (agro-alimentaire)

PRIME D'HABILLEMENT : Obtenu au mois de juillet 2014, lors des Négociations Annuelles Obligatoires en présence de Béatrice MICHENEAU, Christelle DANION et Jocelyne ROQUES (toutes trois élues du personnel CGT). Cette prime mensuelle était inexistante auparavant.

CHAUSSURES SECURITE : Lors de la première réunion DP et CE, les camarades de la CGT (GRIVEAU Valérie – ROQUES JOCELYNE : titulaires et DANION Christelle : suppléante) ont obtenu le remboursement des chaussures de sécurité à hauteur de 40€ (auparavant 35€). Des petits pas qui font une grande avancée.

4) Résultat des actions menées par la CGT et les salarié(e)s à la Poste

Les salarié(e)s du secteur Courrier aux Herbiers, étaient en grève les 15 et 16 septembre dernier. Ils ont voté la reprise le 17 septembre après avoir obtenu des avancées sur leurs revendications.

A savoir, plus de promotions y compris à l'ancienneté, plus de mesures d'accompagnements, journée de grève payée, diminution de l'amplitude horaire proposée pour une partie des tournées mixtes et surtout la distribution du courrier et de la presse le matin.

5) Déploiements

→ Vendredi 25 septembre devant l'entreprise Socopa à La Roche sur Yon (*la CGT n'est pas implantée dans cette entreprise*) : En présence de camarades de l'UD et de la Fédération CGT de l'agro-alimentaire, dont deux sont issus de cette même entreprise et venus tout spécialement de Guingamp dans les Côtes d'Armor, quelques 150 tracts (180 salarié(e)s), ont été distribués pour annoncer la tenue

prochaine des élections professionnelles. L'accueil fut chaleureux. Ce premier contact ne restera pas sans lendemain. Nous devons parvenir à terme à implanter la CGT.

→ **Jeudi 1^{er} octobre** : Après-midi de la Commission Exécutive de l'Union Départementale CGT de Vendée → distribution du tract pour la Journée d'action du 8 octobre aux abords des ronds-points et ou zone industrielle à La Roche sur Yon.

→ **Union Locale de La Roche sur Yon** : Vendredi 2 octobre distribution du tract pour la journée d'action du 8 octobre. Lieux : Zones industrielle + centre commercial les Flâneries. **Collage** : lundi 5 octobre.

→ **Date à définir** : Journée d'action du 8 octobre. Distribution devant l'entreprise « Vuiton » Aux Essarts. La CGT n'est pas présente dans cette entreprise mais des contacts ont été établis avec des salariés.

→ **Union Locale de Fontenay-le-Comte** : Le lundi 5 octobre 2015 à partir de 16 h 30, distribution du tract de l'intersyndicale départementale CGT, FSU, Solidaires pour la journée d'action du 8 octobre. Lieux : ronds-points et zones industrielles.

6) Adhésions

→ **Europe Snacks à Saint-Denis la Chevasse** : Adhésion d'un agent de maîtrise. Le flyer « Pourquoi se syndiquer ? » sera prochainement distribuée aux salarié(e)s de cette entreprise.

→ **CGT Cougnaud à La Roche sur Yon** : Deux nouvelles adhésions. Pour permettre un meilleur échange avec les salarié(e)s, les camarades organisent deux permanences par semaine, la première de 12 h 00 à 14 h 00 et la seconde de 16 h 30 à 18 h 30

MEETING A RENNES LE 3 SEPTEMBRE 2015

